

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours Ma recette gagnante

Pour être admissible, le participant doit :

1. Être abonné à Mon RICARDO+.
2. Intégrer une recette personnelle sur son compte Mon RICARDO+ par l'intégration manuelle ou la numérisation depuis une photo.
3. Partager sa recette personnelle à son entourage sur les plateformes numériques de son choix, et ce, autant de fois que voulu durant la période du concours.

Ce concours débute le 17 mars 2025 et se termine le 7 avril 2025 à 23h59 (HAE).

Un accès à Internet, une adresse électronique valide et une carte de crédit valide sont nécessaires pour participer au concours ; l'abonnement au [forfait Mon RICARDO+](#) (mensuel ou annuel) ou au [forfait Combo](#) est requis. Aucun achat requis, le participant s'abonnant au produit Mon RICARDO+ a droit à un essai gratuit de 14 jours lui permettant d'être admissible au concours.

Si la personne ne possède pas d'accès à Internet ou d'adresse électronique, un grand nombre de bibliothèques publiques, de cafés Internet et de commerces de détail offrent un accès gratuit à Internet, et plusieurs fournisseurs Internet et autres entreprises offrent l'envoi et la réception de courriels gratuitement. Pour la détention d'une carte de crédit, nous vous référons à une institution financière.

Afin d'être déclaré le grand gagnant du concours, la personne devra remplir le formulaire d'exonération qui lui sera transmis par courriel et le retourner dans un délai de cinq (5) jours suivant sa réception.

Le concours prévoit un (1) grand prix d'une valeur monétaire de 500 \$ incluant :

- 1 carte-cadeau RICARDO de 500 \$ à dépenser dans nos trois boutiques physiques et dans notre boutique en ligne.
- La publication de la recette personnelle gagnante dans une prochaine édition du magazine RICARDO et sur ricardocuisine.com par la suite.
- Une visite lors d'une journée de tournage de l'émission *La cuisine d'Isabelle et Ricardo*.

CONDITIONS D'UTILISATION

- Cette offre ne peut être échangée, ni remboursée ou jumelée à aucune autre offre ou promotion.
- Toutes autres dépenses personnelles seront aux frais du participant.

- Dans le cas où, pour des raisons qui échappent à leur contrôle et qui n'ont pas de lien avec le gagnant, le prix ne pouvait être offert tel qu'annoncé, RICARDO Media pourra remettre, en tout ou en partie, un prix de nature semblable et de valeur identique ou plus grande, à sa seule discrétion.
- En s'abonnant au produit Mon RICARDO+, le participant a droit à un essai gratuit de 14 jours. Si le participant souhaite continuer de bénéficier du produit Mon RICARDO+ après cette période d'essai, il acquiesce, dès son abonnement, à être facturé sur sa carte de crédit les frais d'abonnement à Mon RICARDO+ suivant les tarifs alors en vigueur.
- Le participant peut modifier la carte de crédit associée au compte ou annuler le renouvellement automatique à tout moment durant la période d'essai ou pendant la durée de l'abonnement.
- Afin de faire une transaction sur le site Web ricardocuisine.com OU de consulter les détails d'une recette personnelle d'un participant, il faut minimalement un compte gratuit Mon RICARDO.

MODALITÉS DE LA SÉLECTION DU GAGNANT

- Ce concours ne sera pas déterminé par un tirage au sort. Les 5 recettes ajoutées sur Mon RICARDO+ qui recevront le plus de vues uniques sur le site Web (ricardocuisine.com) entre le 17 mars et le 7 avril 23h59 deviendront les recettes finalistes. L'équipe cuisine et standardisation chez RICARDO Media sélectionnera la recette gagnante suivant quelques critères de sélection. Seulement UNE recette sera déterminée comme « LA recette gagnante ». La personne détenant cette dite recette dans son compte Mon RICARDO+ récoltera le grand prix.
- Les recettes personnelles ajoutées dans Mon RICARDO+ sont privées et accessibles uniquement par un lien de partage généré par l'utilisateur. Elles ne sont pas visibles dans les recherches du site ricardocuisine.com.
- La sélection sera basée sur le potentiel de standardisation de la recette (quantités des ingrédients, rédaction claires des étapes, etc.) afin qu'elle rencontre les critères d'une recette RICARDO. L'entreprise se réserve le droit de disqualifier une recette vue comme inappropriée que ce soit dans les propos ou le contenu.
- La sélection du gagnant aura lieu durant le mois d'avril 2025 au bureau de RICARDO Media inc., 300, rue d'Arran, Saint-Lambert (Québec), J4R 1K5.
- Le concours s'adresse à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province respective et résidant au Canada au moment de leur inscription.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Un participant pourra intégrer le nombre de recettes personnelles de son choix et les partager autant de fois qu'il le souhaite avec son entourage.
2. Ce concours est organisé par RICARDO Media inc. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le concours est ouvert aux résidents canadiens, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de RICARDO Media, d'entreprises de distribution ou de sociétés qui lui sont affiliées, d'agences de publicité ou de tout intervenant relié au concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec

laquelle un employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Aux fins du règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et la deuxième personne finaliste sera sélectionnée comme gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer RICARDO Media inc. dès qu'il sera contacté.

3. Par sa participation au concours, toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs de ce concours publicitaire ou leurs agences à utiliser son nom et/ou sa photographie, sans aucune compensation, à des fins publicitaires.
4. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Pour toute question sur le présent règlement officiel et/ou le concours, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle à cette adresse électronique :

serviceclientele@ricardocuisine.com ou encore, à ce numéro : 450 465-4101.